



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU PARC ÉOLIEN LE SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

LE PARC ÉOLIEN DE FERNELMONT

De l'électricité verte pour 10.000 ménages

Luminus, numéro un en éolien terrestre du pays, a construit le 1^e parc éolien de Fernelmont il y a 10 ans. Celui-ci compte 3 éoliennes, en service depuis novembre 2009. Les machines, de type Enercon E82, sont dotées chacune d'une puissance de 2,3 MW. La production annuelle pour le parc est de l'ordre de 14 GWh par an, soit la consommation d'environ 3.500 familles.

Le 2^e parc éolien, inauguré ce samedi 5 octobre, compte 4 éoliennes de type V112 d'une puissance de 3,6 MW chacune et d'une hauteur totale de 150 mètres. Elles ont été mises en service en octobre 2018. Leur production estimée est de 26 GWh par an, soit de quoi alimenter en énergie verte l'équivalent de 6.500 familles. L'une des 4 éoliennes du parc éolien est la propriété de Marchôvent (*).

Au total, pour les 7 éoliennes, la production est de 40.000 MWh/an. Ce sont 10.000 ménages qui sont désormais approvisionnés en énergie verte et près de 40.000 tonnes de CO₂ qui ne sont pas émises chaque année.

Une démarche citoyenne



L'éolienne de Champs d'Énergie en cours de montage

Luminus a développé le parc éolien de Fernelmont 2 en collaboration avec la coopérative locale Champs d'Énergie, une coopérative agréée basée à Fernelmont, dont l'ambition est de faire participer les citoyens à la transition énergétique.

Créée en 2013, la coopérative Champs d'Énergie est membre de la Fédération REScoop Wallonie qui regroupe 15 coopératives. L'éolienne 1 a ensuite été cédée à Marchôvent (*), qui regroupe trois coopératives : Champs d'Énergie, Nosse Moulin, Hesbenergie, et la commune de Fernelmont.

A ce jour, **735 coopérants** ont investi dans la coopérative Champs d'énergie, ce qui prouve la bonne intégration du parc et le bon accueil qui lui a été réservé par les riverains.

7 ans de développement et de dialogue

- début du projet : 2012
- permis définitif : février 2017
- production des premiers kWh : octobre 2018
- mise en service industrielle : le 1^{er} avril 2019

Un site sélectionné selon des critères objectifs

Les sites choisis pour l'implantation d'éoliennes doivent répondre à des critères bien précis : bonne exposition aux vents, possibilité de connexion au réseau électrique, facilité d'accès au site, distance



Fernelmont 2 : un parc éolien en zone agricole

suffisante par rapport aux habitations, absence de contraintes liées à l'aéronautique, possibilité de cohabitation avec le milieu naturel et les diverses activités humaines (zones Natura 2000, faisceaux de communication, etc.).

Le parc éolien de Fernelmont 2 est situé en zone d'activité agricole, le long d'une infrastructure (l'autoroute E42 Namur-Liège) et d'une ligne électrique haute-tension. L'accès du charroi exceptionnel s'est fait depuis l'autoroute grâce à la bonne coordination avec le district de Daussooux du Service Public de Wallonie.

La lutte contre le réchauffement climatique : l'affaire de tous

En l'espace de quelques années, la lutte contre le changement climatique est devenue l'affaire de chacun d'entre nous. Luminus souhaite y contribuer, et investit massivement dans la production d'énergie éolienne terrestre. Notre volonté transparait aussi dans notre détermination à aider nos clients résidentiels et industriels, mais aussi les collectivités locales, à réduire leur empreinte écologique en devenant plus efficaces énergétiquement.



Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous voulons motiver les entreprises à réduire leur consommation d'énergie, sans nuire à leurs performances économiques et leur compétitivité.

Nous voulons également inciter les particuliers à consommer moins, tout en maintenant leur niveau de confort. Et l'énergie qui est néanmoins consommée, nous avons à cœur de la rendre de plus en plus renouvelable.

Plus d'informations sur www.luminus.be et sur www.champsdenergie.be

Contact presse : Martine Moreau – 0499/96.84.29 – martine.moreau@luminus.be